

## Honoraires maximum sur les transactions immobilières :

- De 0 à 49.999 euros : 7.000 euros TTC
- De 50.000 à 99.999 euros : 8.000 euros TTC
- De 100.000 à 149.999 euros : 9.000 euros TTC
- De 150.000 à 199.999 euros : 10.000 euros TTC
- De 200.000 à 249.999 euros : 11.000 euros TTC
- Au-delà de 250.000 euros : 4,5 % TTC

Honoraires à la charge du vendeur (TVA 20%)

## Honoraires sur les locations :

Baux d'habitation ou mixte

- Visite du logement, constitution du dossier, rédaction du bail : 16, 06 euros du m<sup>2</sup> reparté à part égale entre le propriétaire et le locataire. (Barème Décret ALUR)
- Etats des lieux : 6, 06 euros du m<sup>2</sup> reparté à part égale entre le propriétaire et le locataire.

Plafonnés à 18% du loyer annuel hors charges répartie à part égale entre le propriétaire et le locataire.

(Barème Décret ALUR)

Baux commerciaux et professionnels :

- 3 mois de loyer hors charges + TVA 20% à la charge du preneur

## GESTION LOCATIVE :

- (7.08 % TTC) des encaissements à la charge du mandant
- Assurance protection des risques locatifs 2.5 % TTC à la charge du mandant.